

ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX ET DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX DES LYCÉES PUBLICS ET PRIVÉS DE LA RÉGION GRAND EST

2023-2026

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE


**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Trédi**
Séché global solutions

La Région
Grand Est



INTRODUCTION

Isabelle FALLER

**IA-IPR Biotechnologies - Biochimie
Académie de Strasbourg**



- Utiliser *l'onglet chat* pour les discussions
- Utiliser *l'onglet « questions »* pour poser des questions aux intervenants, les réponses seront faites par écrit dans ce même onglet ou à l'oral.



PROGRAMME DU WEBINAIRE

- 1. Contexte du Marché** — Claire DELANGE, Région Grand Est
- 2. Présentation du groupe TREDI et introduction sur l'importance du tri** — François LANZILLOTTI, TREDI
- 3. Logigramme pas à pas, Sécurité, gestion des déchets au lycée, cas concrets** — Eric BOUVIER et Eric DELAUNAY, Académie de Strasbourg
- 4. Conclusion**, Claire DELANGE, Région Grand Est

CONTEXTE

- Une démarche de développement durable
 - Depuis 2017, la Région Grand Est travaille à la construction et au déploiement de sa **politique de Développement Durable** à destination des établissements secondaires de son territoire.
 - Intitulée «**Lycée en transition**», cette politique est articulée autour de 5 axes : l'alimentation durable, les espaces verts et la végétalisation, la gestion des déchets, les éco-gestes eau, air et énergie et les mobilités actives.
- Un marché financé par la RGE → 330 000 € / an
 - **Collecte et de valorisation des déchets dangereux des 371 lycées publics et privés** relevant du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
 - Dans la **continuité** des actions déjà menées **depuis 2004** sur le territoire Alsacien et **2019** sur l'ensemble de la **région Grand Est**.
 - Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026
 - Près de 3 lycées sur 4 ont déjà bénéficié de ce marché en Alsace pour les déchets dangereux → **objectif 100% !**

ENTREPRISES RETENUES

| Lot | Titulaire |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Déchets Dangereux - Alsace | TREDI PEC TREDI |
| Déchets Dangereux — Champagne Ardenne | SUEZ RR IWS CHEMICALS France |
| Déchets Dangereux - Lorraine | CHIMIREC-EST |
| DASRI - Alsace | Z COLL |
| DASRI - Champagne Ardenne | HOSPI DECHETS CO TRAITANT Z COLL |
| DASRI - Lorraine | HOSPI DECHETS |

CONTEXTE

Quels sont les déchets éligibles ?

- Déchets issus des laboratoires, des ateliers pédagogiques ou des ateliers des agents de maintenance ou d'entretien.
 - réactifs de laboratoire en flaconnage d'origine,
 - rebus d'analyses ou divers produits chimiques en bonbonnes,
 - autres produits chimiques provenant d'opération de maintenance (en dehors des produits de ménage),
 - déchets liquides en fûts ou en conteneurs,
 - déchets divers (néons, batteries, aérosols),
 - déchets des ateliers (huile de vidange, peinture)
 - petits matériels souillés.

CONTEXTE

Quels sont les déchets non éligibles ?

- Ces déchets ne sont pas compris dans le marché :
 - **Déchets d'équipements électriques et électroniques** (ordinateurs, imprimantes, téléphone, etc.) ;
 - **Produits phytosanitaires** : ils ne sont plus autorisés dans les lycées ;
 - Les **sources radioactives** : des déstockages ont été réalisés, les derniers sont en cours (financement Région) ;
 - Les produits **d'entretien ménager** : les bidons vides sont à rincer et à jeter avec le plastique. Les produits éco-labellisés et non dangereux sont à favoriser.

- Retrouvez toutes les informations dans la nouvelle **boîte à outils Lycée en transition** !

<https://www.grandest.fr/accompagner-15-29-ans/etudier-meilleures-conditions-lycee/lycees-transition/outils/>



RAPPEL DES MISSIONS DU TITULAIRE

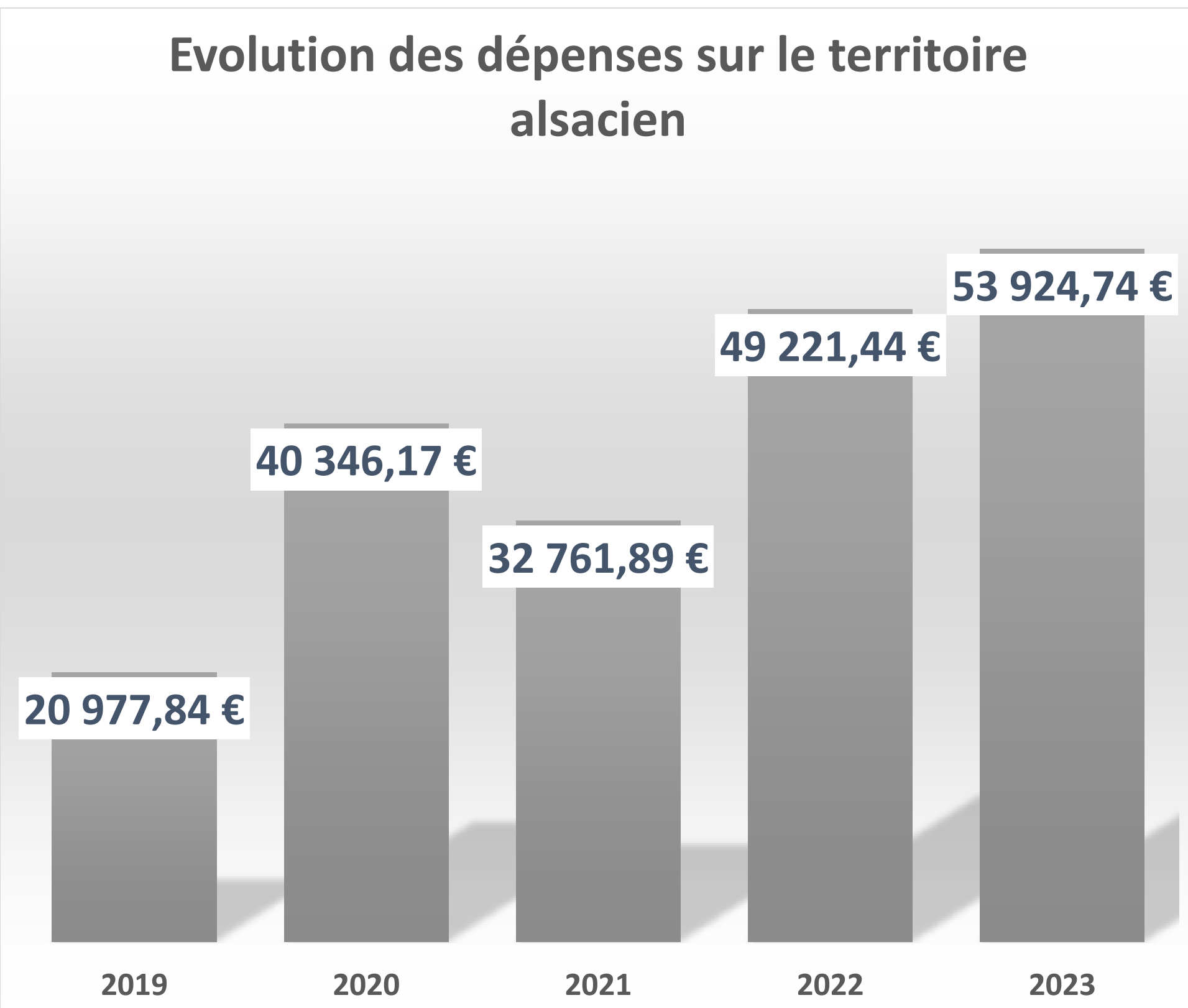
- **Collecte des déchets dangereux** dans les établissements secondaires publics et privés et le reconditionnement des déchets avant leur enlèvement, le cas échéant :
 - Fournir les équipements et étiquetages de conditionnement
 - Création des BSD **par l'entreprise** sur TRACKDÉCHETS
 - Rédaction d'un guide de tri à destination des établissements en collaboration avec l'Académie de Strasbourg
 - Collecte à la demande (prévoir au minimum 2 collectes sur l'année scolaire à Noël et avant les vacances d'été)
- **Transport** des déchets :
 - Prise de rendez-vous
 - Vérification au préalable de la taille du camion adaptée à l'accès du lycée
- **Traitement** et **élimination** de chaque type de déchet dans la filière appropriée et autorisée
- **Sensibilisation/information**

RAPPEL DU RÔLE DE CHAQUE LYCÉE

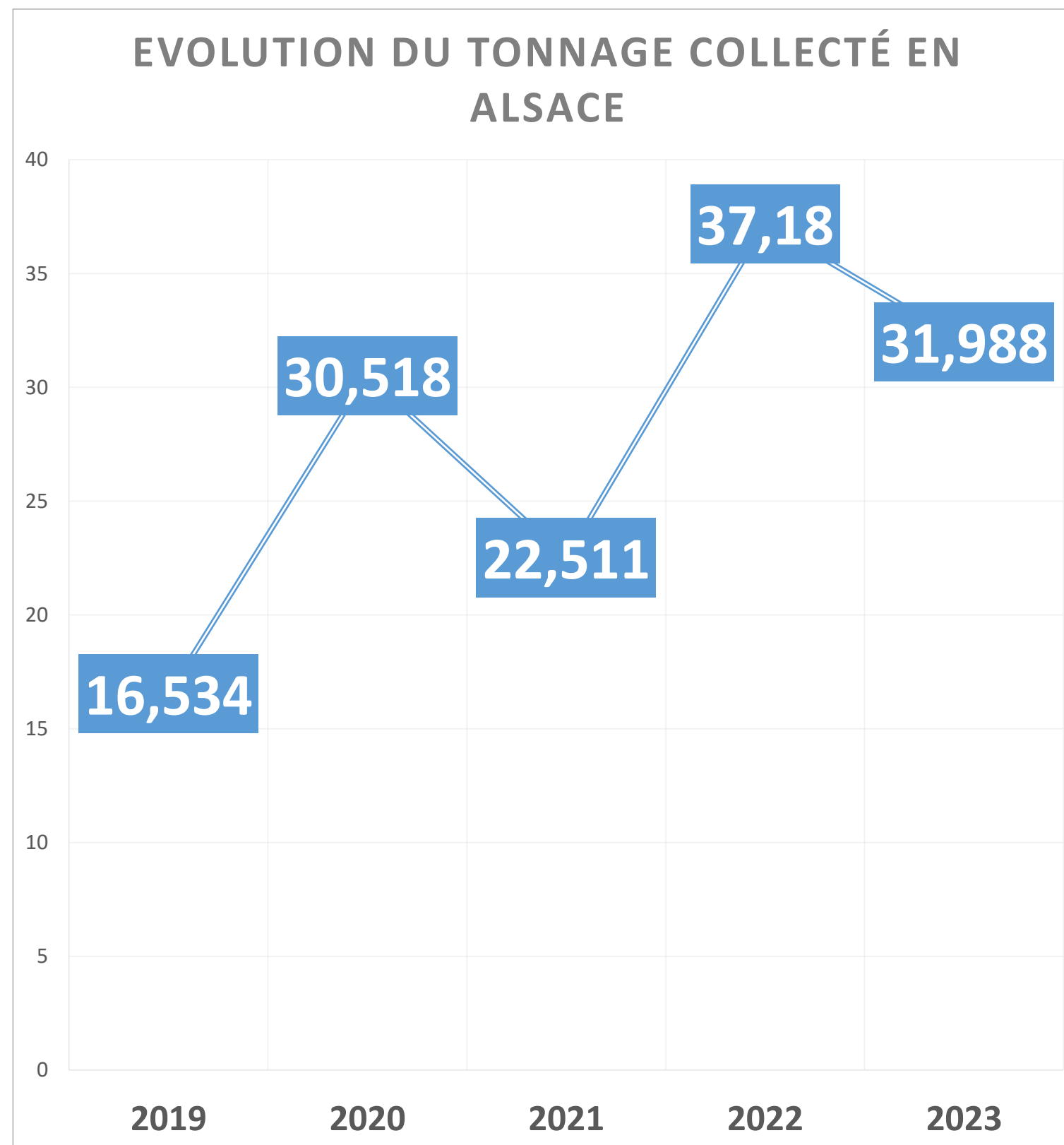
- **Créer un compte sur la plateforme TRACKDECHETS** préalablement à toute demande d'enlèvement. Aucune autre action n'est demandée sur cette plateforme, l'entreprise se charge de la création du bordereau de suivi des déchets.
 - **Désigner dans l'établissement le ou les relais** de la mise en œuvre de l'enlèvement.
 - **Respecter les consignes de conditionnement :**
 - **Utiliser les contenants** mis à votre disposition par TREDI ;
 - **Utiliser la vermiculite** permettant d'absorber tout déchet liquide déversé accidentellement ;
 - **Regrouper** les différentes catégories de déchets ;
 - **Stocker** les déchets dangereux sur des étagères équipées de rétention en un seul lieu aéré, sous abri ;
 - **Bien identifier** le contenu du bidon en apposant une étiquette adéquate présentant le type de déchet et le pictogramme de danger associé en utilisant le logigramme de tri proposé par le prestataire ;
- ATTENTION : les étiquettes avec les numéros de CAP (Certificat d'Acceptation Préalable) de l'année civile en cours sont à utiliser ;
- **Respecter les consignes d'enlèvement :**
 - Le jour de l'enlèvement, les déchets seront tous **regroupés et seront accessibles** à proximité de l'endroit où le chauffeur pourra stationner ;
 - Procéder impérativement à l'enlèvement des déchets dangereux **à la fin de l'année scolaire et avant les vacances de Noël.**

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

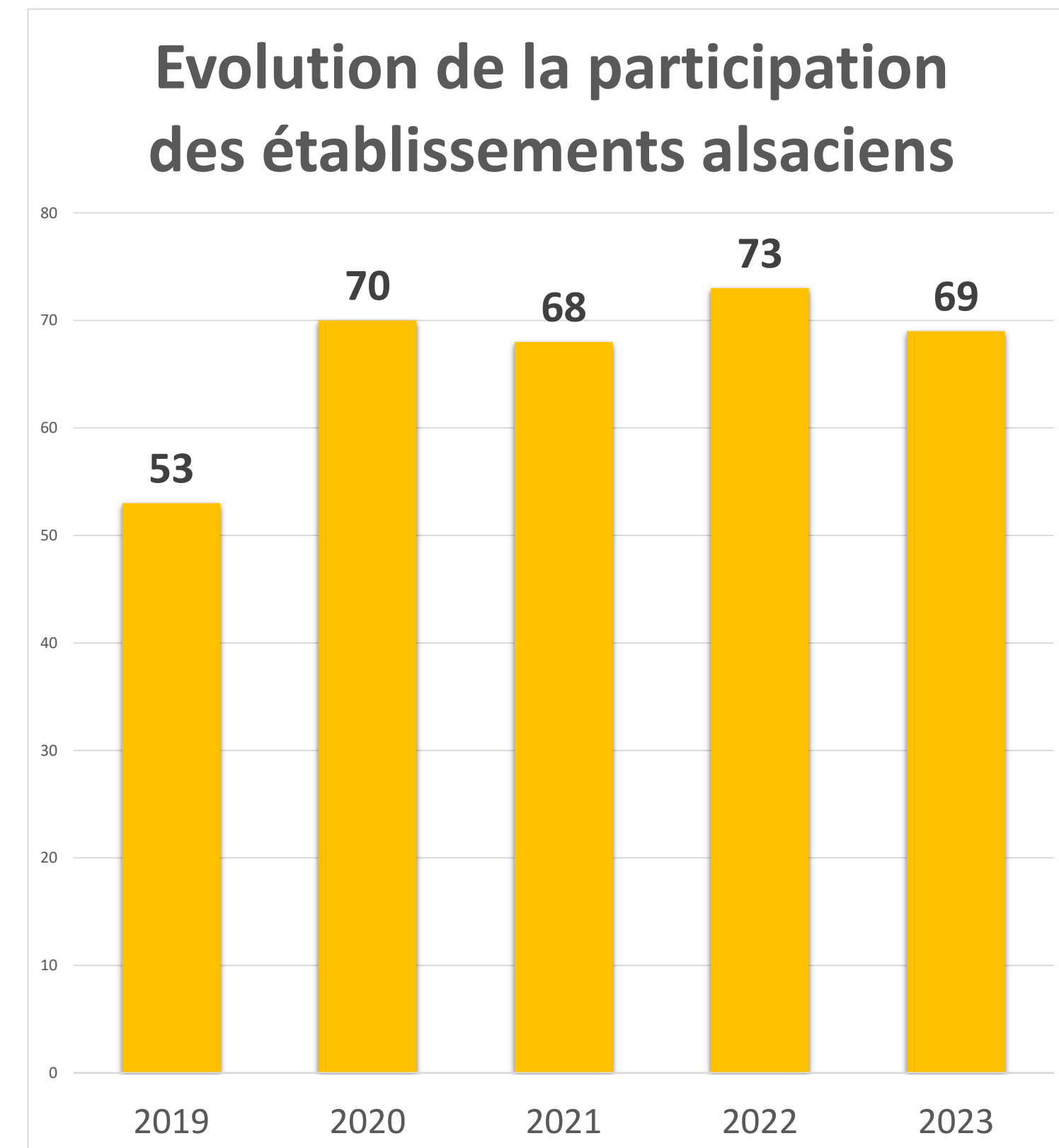
Evolution des dépenses sur le territoire alsacien



EVOLUTION DU TONNAGE COLLECTÉ EN ALSACE



Evolution de la participation des établissements alsaciens



QUELQUES INFORMATIONS POUR LES DASRI

La liste des lycées autorisés à faire enlever leurs DASRI via ce marché a été décidée par les 3 académies du fait des spécialités enseignées.

Sur l'Académie de Strasbourg :

Lycée Institut SONNENBERG à CARSPACH

LEGTPI Blaise PASCAL à COLMAR

LEGT Collège épiscopal SAINT-ANDRE à COLMAR

LPE André SIEGFRIED à HAGUENAU

LEGT Robert SCHUMAN à HAGUENAU

LEGTPI Alphonse HEINRICH - Xavier NESSEL à HAGUENAU

LEGTPI Laurent de LAVOISIER à MULHOUSE

LPIC Aristide BRIAND à SCHILTIGHEIM

LEGTP Jean ROSTAND à STRASBOURG

LEGTPA Les Sillons de Haute-Alsace Pflixbourg à WINTZENHEIM

LEGTP STANISLAS à WISSEMBOURG

LEGTP Amélie ZURCHER à WITTELSHEIM

LEGTPI Haut-Barr à SAVERNE

LEGT SCHEURER-KESTNER à THANN

Les établissements produisant des DASRI uniquement à travers leur infirmerie doivent gérer leur traitement en dehors de ce marché, à leurs frais.

CONCLUSION - LES CONTACTS

Des questions ?

| Demande d'enlèvement, prise en charge d'un déchet particulier | Question sur le tri, utilisation du logigramme | Question sur le marché |
|---|---|---|
| Virginie KRAFFT <i>TREDI</i> v.krafft@tredi.groupe-seche.com | Eric BOUVIER <i>DDFPT</i> eric.bouvier@ac-strasbourg.fr Eric DELAUNAY <i>DDFPT</i> eric.delaunay@ac-strasbourg.fr | Claire DELANGE <i>Direction des Lycées Durables et de l'Éducation — Région Grand Est</i> claire.delange@grandest.fr |



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Siège du Conseil régional

1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région

5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Hôtel de Région

place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur

